

8. Protection de l'environnement – Déchets – Mise en œuvre de la séparation des biodéchets – Validation du scénario de gestion des biodéchets – Délibération.

Monsieur Dominique NEHOU quitte la séance.

Délibération 2023-02-27-017

Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	61
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	69

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement, qui présente l'avancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la gestion des biodéchets sur le territoire d'Inter Caux Vexin.

Les scénarii envisageables sur Inter Caux Vexin ont été présentés en Conseil Communautaire du 06 décembre 2022. Il convient, à présent, de valider le scénario à mettre en place progressivement de façon être opérationnel et en conformité en 2024.

Une présentation expose à l'assemblée le scénario développé.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la mise en place d'une gestion des biodéchets sur le principe des orientations présentées à l'assemblée.

Vu l'échéance de la LOI AGECE au 31 décembre 2023 concernant le tri à la source des biodéchets ;

Vu les conclusions de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à BG Consult ;

Vu l'objectif de mettre en place une gestion des biodéchets en maîtrisant le coût du service de collecte et de traitement des déchets ;

Vu la présentation exposée à l'assemblée communautaire ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la mise en place de la gestion des biodéchets sur le territoire communautaire selon le scénario présenté en séance.

Nombre de votants	69
Votes pour	69
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Lionel SAILLARD